

comme ses frères Jean et Geoffray, qui devinrent conseillers du roi en son conseil privé, parvenir aux charges les plus élevées. Mais, dépourvu d'ambition, il préféra à l'éclat des grandeurs de la cour, le repos de la vie privée et l'exercice modeste des fonctions municipales (1).

Echevin en 1557 et 1558, il fut reçu trésorier de France en la généralité de Lyon, le 4 février 1568. En 1570, il acquit de Claude Laurencin la baronnie de Rivierie. Deux ans plus tard (1572), le roi Charles IX l'autorisa par lettres-patentes à établir des fourches patibulaires à quatre piliers sur le territoire de sa seigneurie (2). Telle fut sans doute l'origine des potences qui subsistaient encore, en 1789, au sommet du monticule du *Peu*, près de Saint-Maurice.

Cette acquisition fut le prélude de beaucoup d'autres. Ainsi, le 21 août 1572, Antoine Camus acquit de l'abbaye d'Ainay la rente et la dîme de l'Aubépin, moyennant la somme de 600 livres. Le 23 juillet 1575, il se rendit aussi adjudicaire, au prix de 3,000 livres, des droits de justice de la seigneurie du Perron, vendus sur l'archevêque de Lyon, faute de paiement d'une taxe. Le 12 janvier 1579, le Chapitre de Saint-Just lui vendit encore, moyennant 300 livres tournois, une rente appelée de la Ronze, perçue à Saint-Symphorien-le-Château et ses environs. Enfin, le 23 février 1582, Antoine Camus acquit d'Alexandre Albissi d'Elbène le château et la seigneurie du Perron, pour la somme de 8,000 écus d'or au soleil et 150 écus d'or d'étrenne, représentant la valeur d'une chaîne d'or pour la dame de Cavalcanti, mère du vendeur (3).

(1) Rubys. *Hist. vérit. de Lyon*, p. 358.

(2) Archives du départ. du Rhône, C. 504, f° 141.

(3) *Archives histor. du Rhône*, II, 289. — Manuscrits personnels.